



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DÉLIBÉRATION N°2543

**OBJET : Autorisation de signature d'une convention de vente de
parcelle à la société CELLNEX**

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 8 du mois de novembre de 18 h 00 à 19 h 30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jean-Luc COURET, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI, André VIDAL

EXCUSÉS : Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Marc SANCHEZ, Pierre VIEL

ABSENTS : Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Raymond BERDOU donne pouvoir à Jean-Luc COURET
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET
Patrick LAFFONT donne pouvoir à Christine TÉQUI
Christian LOUBET donne pouvoir à Jean-Paul FERRÉ
Francis MAGDALOU donne pouvoir à Alain METGE
Alain MAYODON donne pouvoir à Daniel GONCALVES
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Jacques ESCANDE

Madame la Présidente rappelle que par convention en date du 29 octobre 2007 et avenant de transfert en date du 16 août 2016, une convention d'occupation du domaine public a été contractualisée entre le SMDEA et la société CELLNEX.

Cette convention faisait état du versement d'une redevance par la société sus visée pour occupation de la parcelle n° 1066 Section A sur la commune de MIREPOIX.

Par courrier en date du 21 septembre 2022, la société CELLNEX signifiait au SMDEA sa volonté d'acquérir en pleine propriété une partie de ladite parcelle accueillant son ouvrage (antenne téléphonique).

Suite à une vérification de compatibilité technique de cette demande, le SMDEA envisage de donner une suite favorable à la cession d'une partie de la parcelle sus référencée.

Oui l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**
ledit rapport.
- **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à signer la convention de cession auprès de la société CELLNEX

La Présidente du SMDEA

Christine TEQUI

